



Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision
Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

Le vote massif des musiciens pour la CGT est plus nécessaire que jamais

A l'occasion des prochaines élections professionnelles, un signal fort doit être adressé à la Direction de RF et à ses tutelles : les musiciens restent en éveil et ne désarment pas.

A Radio France, si des efforts restent à faire en direction du Chœur (voir le tract récent à ce sujet) la situation des orchestres s'est améliorée.

Grâce à votre mobilisation, nous avons pu aboutir sur la question des salaires. L'accord sur les droits d'enregistrement, négocié et signé par la CGT en juillet 2001 a nettement permis de relancer la production audiovisuelle, enfin les succès et la reprise en main artistiques des orchestres est indéniable.

Mais cette embellie musicale, locale, ne doit pas, comme le chant des Sirènes, nous envoûter au point d'oublier que ces résultats sont à mettre au crédit d'une forte participation lors des scrutins et des conflits précédents.

En effet, chacun peut constater à quel point la démolition des protections sociales s'accélère dans le monde du travail en général, mais aussi, plus près de nous, dans les métiers de la culture et de l'audiovisuel.

C'est le traitement injuste, illégitime et destructeur infligé aux intermittents par le MEDEF et la CFDT et la CFTC, agréé par le gouvernement, mais dénoncé par bon nombre d'élus politiques de tous bords, et tous les artistes et les intellectuels responsables et informés de ce pays.

C'est un recul social sans précédent qui précarise et appauvrit des pans entiers de la population (chômage moins bien indemnisé, retraites diminuées, précarité accrue, Sécu menacée, répression renforcée dans tous les domaines, services publics privatisés ou sous-financés, lois Perben, etc.).

Ce sont les menaces bien réelles et imminentes sur la Convention Collective du service public de l'audiovisuel et la suppression de la redevance tant souhaitées par nos gouvernants, mesures qui auraient comme conséquence l'alignement sur une convention « plancher » comparable à celles du privé, séparation en deux pôles (télés et radios) de l'audiovisuel public, diminution de l'emploi, de la qualité des programmes et, vraisemblablement beaucoup de soucis sur l'avenir de la production musicale à RF.

Dans cette perspective fort inquiétante pour les formations permanentes de Radio France, la négociation de l'annexe à la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles prend un caractère encore plus menaçant. Nous ne manquerons de vous en tenir informés, puisque le SNAM-CGT participe bien évidemment à ces négociations (et à celles avec le SNEP sur les droits voisins).

Pour les musiciens, en plus des revendications du Chœur, selon nous, les chantiers les plus urgents à traiter sont l'amélioration de l'accord sur les droits voisins et l'exigence d'une vraie prévention des risques sur la santé au travail, le suivi de la situation salariale, le développement de la collaboration avec le SNAM et la définition d'une revendication collective sur la couverture maladie/incapacité professionnelle de nos métiers.

Au sein de RF et de l'audiovisuel public, par ses contacts avec le SNAM et de la Fédération du Spectacle, la CGT-RF reste le meilleur outil de défense de nos professions, que vous soyez permanents ou intermittents. Renouvelez-nous votre confiance en votant pour les candidats CGT : aux Délégués du Personnel : (collège 5 : R.Fontaine, D.Durand, H.de Villèle et D.Bogino) au Comité d'Entreprise : (Collège 2 : H.de Villèle, D.Bonne L.Monteyrol, collège 3, réservé aux super-solistes : R.Fontaine, B.Neuranter).